

[Basse et soprano en dixièmes autour du CF]

Transcription et traduction : B. JANIN

© 2023 www.superlibrum.com

Vincente LUSITANO

Introduittione facilissima (Venise, 1553)

f. Dii

Si le bassus fait un contrepoint, il observera les cadences du mode dans lequel il chante ; il pourra faire les intervalles qu'il voudra, au maximum, tierces, quintes et octaves, à condition que ces notes soient graves, et peu diminuées.

Mais si la troisième partie est un soprano, qu'il aille au-dessus de la basse en octaves, dixièmes, excepté si la basse fait deux tierces ou deux sixtes en-dessous du cantus firmus en changeant de ligne ou d'interligne : il ne fera pas des dixièmes, mais fera une dixième, puis une octave.

Si la basse chante sous le cantus firmus, et qu'on veut chanter une autre partie en dixièmes au-dessus de lui, qu'il ne fasse jamais deux tierces ni deux sixtes ni dans l'aigu, ni dans le grave ; et qu'il ne fasse pas non plus de quinte dans l'aigu ; cette règle est impérative.

Soprano sur le cantus firmus
et la basse.

[cantus firmus]

basse sous le cantus firmus